



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

79^e séance plénière

Vendredi 4 décembre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Rapports de la Première Commission

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Première Commission sur les points 63 à 80 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Première Commission, M. Motaz Zahran, de l'Égypte, de présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Zahran (Égypte), Rapporteur de la Première Commission (*interprétation de l'arabe*) : Je suis très heureux de soumettre à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les points 63 à 80 de l'ordre du jour concernant le désarmement et la sécurité internationale. Ces rapports figurent dans les documents A/53/576 à A/53/593.

Comme demandé par l'Assemblée générale, la Commission a pleinement utilisé ses ressources et achevé ses travaux de la présente session en cinq semaines, période au cours de laquelle elle a tenu 31 séances officielles et deux séances informelles. Les travaux de la Commission peuvent être qualifiés de très stimulants au plan procédural. Sur le fond, ils ont été très constructifs, bien ciblés et très concrets.

Quarante-huit projets de résolution, un projet de décision et plusieurs amendements aux projets de résolution

ont été présentés à la Commission. Sur les 48 projets de résolution et un projet de décision, 26 — soit 55 % — ont été adoptés sans être mis aux voix, ce qui témoigne d'une large convergence de vues dans les travaux, et nous espérons que cette tendance se poursuivra.

Le programme de désarmement, en 1998, a été très riche. Cette année, les États Membres ont traité de questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Il est clair que les récents essais nucléaires en Asie du Sud et d'autres événements ont eu un impact qui a déterminé le contenu du débat au sein des instances internationales sur le désarmement. Naturellement, le débat général à la Première Commission sur le désarmement et la sécurité internationale a reflété cet aspect. Le projet de résolution sur les essais nucléaires et le nombre sans précédent d'amendements à ce dernier illustrent pleinement l'atmosphère et les idées qui ont prévalu au cours du débat sur cette question.

De façon générale, les délégations ont, dans leurs déclarations, rendu hommage aux acquis des deux dernières années tout en exprimant une préoccupation croissante et leur volonté de travailler dans une coopération plus étroite sur les questions à régler à court terme.

Comme les années précédentes, les aspects complexes des questions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération constituent toujours l'essence du débat sur les questions de sécurité internationale. Parmi les sujets traités, il y a lieu de mentionner tout particulièrement le désarme-

ment nucléaire, la non-prolifération, les zones exemptes d'armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de fabrication d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, ainsi que les armes classiques, y compris les mines terrestres antipersonnel. Sur les 48 résolutions et une décision, 27 ont été consacrées à ces questions.

La majorité des délégations ont mis en lumière les faits nouveaux intervenus dans le domaine du désarmement au cours de l'année écoulée, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement. Les États Membres se sont montrés particulièrement satisfaits de la décision de la Conférence de créer, au titre du point 1 de son ordre du jour, relatif à la cessation de la course aux armes nucléaires et au désarmement nucléaire, un comité spécial pour négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité non discriminatoire, multilatéral, vérifiable et effectif au plan international interdisant la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires.

Les délégations ont également souligné qu'il fallait redoubler d'efforts aux plans unilatéral, bilatéral et multilatéral pour réduire les arsenaux nucléaires.

L'on a constaté une tendance de plus en plus ambitieuse à traiter le désarmement nucléaire de manière à pouvoir mettre en oeuvre des approches novatrices et courageuses. Dans ce contexte, il a été adopté un nouveau projet de résolution, intitulé «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour», qui a été incorporé à la liste des autres projets de résolution traitant des armes nucléaires.

Les États Membres ont également déclaré leur volonté de promouvoir efficacement le régime de non-prolifération au niveau mondial. La création de zones exemptes d'armes nucléaires et le renforcement des zones existantes en tant qu'étapes sur la voie de cet objectif ont retenu l'attention de la Commission. Dans ce contexte, le projet de résolution de la Mongolie sur la sécurité internationale et le statut de zone exempte d'armes nucléaires a été adopté par consensus. Nous nous félicitons du nouvel appui dont a bénéficié le projet de résolution, qui vient renforcer le soutien traditionnellement apporté par les États Membres aux projets de résolution sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et au Moyen-Orient, sur la promotion du régime établi par le Traité de Tlatelolco, sur l'hémisphère Sud et les zones adjacentes exemptes d'armes

nucléaires et sur les dangers de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Les délégations se sont dites satisfaites de la décision prise par la Conférence du désarmement en 1998 de créer un comité spécial sur les garanties en matière de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires. Toutefois, des négociations prudentes sont encore nécessaires pour parvenir à des garanties et des mesures internationales efficaces qui puissent donner lieu à un accord international à ce sujet. Cette question a retenu toute notre attention au cours du dialogue sur les questions relatives à la sécurité.

Les points de l'ordre du jour traitant des autres armes de destruction massive, notamment dans le contexte des conventions sur les armes chimiques et biologiques, ont également retenu l'attention de la Commission. Comme auparavant, les deux projets de résolution sur les deux conventions ont été adoptés sans vote.

En outre, la Commission a adopté un projet de résolution sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Entre autres éléments positifs, ce projet a été adopté sans vote, comme les années précédentes. La convocation de la quatrième session extraordinaire sera débattue au sein de la Commission du désarmement en 1999. La Commission n'a pas été en mesure, l'année dernière, de parvenir à un consensus sur la question. Cependant, j'espère que grâce à de nouvelles consultations, et notamment grâce à la convergence des positions à la Commission sur d'importantes questions, nous pourrions aplanir totalement les divergences de vues pour que la session extraordinaire puisse être convoquée.

Tout en conservant ses aspects conventionnels, la question du désarmement conventionnel et régional a acquis une nouvelle dimension qui appelle l'adoption de mesures efficaces, notamment en ce qui concerne les mines terrestres. La question des armes conventionnelles a donc retenu toute l'attention. Les initiatives prises par les Gouvernements malien, albanais et autres qui ont souffert du commerce et de la détention illégale de ces armes, ainsi que le rapport préparé l'an dernier par le Secrétaire général avec l'aide du groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre ont tous permis de sensibiliser la communauté internationale sur cette question. La Première Commission a également étudié comment le Registre des armes classiques des Nations Unies et le régime connexe pourraient continuer d'être améliorés et comment leur portée

pourrait être élargie. Bien que ce Registre contribue à renforcer la confiance, il est apparu une sérieuse divergence d'opinions, qui a empêché la Commission d'y ajouter de nouvelles catégories d'armes classiques et de destruction massive et d'y apporter les nouvelles améliorations souhaitées par des États Membres. Malgré l'adoption de deux projets de résolution sur la transparence du désarmement, qui traitent de tous les aspects de la question, les États Membres accordent toujours beaucoup d'importance à cette question.

Enfin, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur certains ajouts au document A/53/576, relatif au point 63 de l'ordre du jour. Le terme «international» devrait être ajouté au titre du document, qui se lirait comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

«Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes».

(L'orateur reprend en arabe)

Il faudrait apporter la même correction à la première ligne du paragraphe 1 du même document.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage aux délégations qui ont participé aux travaux de la Commission pour l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve dans notre quête commune d'un monde meilleur, plus sûr et stable. Je voudrais également remercier tout spécialement le Président de la Commission, l'Ambassadeur André Mernier, dont les excellentes connaissances en matière de désarmement et de sécurité internationale et dont les grandes qualités diplomatiques ont permis à la Commission de mener ses travaux à bien. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Arystanbekova, du Kazakhstan, l'Ambassadeur González, du Chili, et M. Laptsenak, du Bélarus, pour s'être si bien acquittés de leurs tâches au sein de la Commission.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, M. Jin Yongjian, et au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour leur direction du personnel du Secrétariat et pour leur précieuse contribution. En outre, je voudrais remercier le Secrétaire de la Commission, M. Lin Kuo-chung, dont la vaste expérience et l'efficacité ont contribué au succès des travaux de la Première Commission.

Je tiens enfin à exprimer mes remerciements à M. Mohammad Sattar, M. Timur Alasaniya, M. Michael Cassandra, M. David Biggs, M. Gary de Rosa, Mme Lidija Komatina et les autres membres du personnel du Secrétariat pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la Commission et à moi-même. Je voudrais également ajouter que j'ai eu l'occasion, en tant que Rapporteur de la Première Commission, de connaître les soldats inconnus qui travaillent avec dévouement au Secrétariat et qui méritent notre grande appréciation.

Après ces quelques remarques, je sou mets à l'examen à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission qui figurent dans les documents A/53/576 à A/53/593.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter des rapports de la Première Commission dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Les déclarations se limiteront donc aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été présentées clairement en Commission et figurent dans les comptes rendus officiels pertinents.

Puis-je rappeler aux membres que, en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux membres que, conformément à la décision 34/401 les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que l'Assemblée ne commence à se prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que nous

allons procéder de la même manière qu'à la Première Commission, sauf notification contraire adressée à l'Assemblée générale à l'avance. Cela signifie que lorsque des votes enregistrés ou séparés ont eu lieu, nous procéderons de la même manière. J'espère que l'Assemblée adoptera sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote par la Première Commission.

Point 63 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes

Rapport de la Première Commission (A/53/576)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution intitulé «Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/70).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 63 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 64 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale — prévention de la désintégration des États par la violence

Rapport de la Première Commission (A/53/577)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Le Secrétariat a été informé qu'aucun vote séparé n'a été demandé sur ce projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua and Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Barbuda, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Arménie, Chili, Chine, Liechtenstein, Mexique, Pakistan.

Par 156 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/71).

[La délégation de la République populaire démocratique de Corée a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 65 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/53/578)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution intitulé «Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/72).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 65 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/53/579)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Israël, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Comores, Fédération de Russie, Gambie, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Namibie, Ouzbékistan, Paraguay, République de Corée, Samoa, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu.

Par 99 voix contre 45, avec 23 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/73).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 66 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 67 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/53/580)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/74).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 67 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 68 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

Rapport de la Première Commission (A/53/581)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Première Commission (A/53/581) sur cette question?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 68 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/53/582)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Vanuatu.

Par 117 voix contre zéro, avec 52 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/75).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 69 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/53/583)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Bur-

kina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de).

Par 165 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/76).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 71 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

- a) **Notification des essais nucléaires**
- b) **Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol : rapport du Secrétaire général**
- c) **Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925**
- d) **Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction**
- e) **Transparence dans le domaine des armements**
- f) **Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre**
- g) **Relation entre le désarmement et le développement**
- h) **Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements**
- i) **Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**
- j) **Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement**
- k) **Contributions à l'interdiction des mines terrestres antipersonnel**
- l) **Interdiction de déverser des déchets radioactifs**
- m) **Armes légères et de petit calibre**
- n) **Désarmement nucléaire**
- o) **Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires**

- p) **Suite donnée à l'Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires**
- q) **Désarmement régional**
- r) **Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional**
- s) **Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale**
- t) **Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction**

Rapport de la Première Commission (A/53/584)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée est saisie de 27 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 89 de son rapport sur cette question.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran pour une motion d'ordre.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation iranienne voudrait informer l'Assemblée qu'elle entend se joindre aux auteurs des projets de résolution E et T, respectivement, intitulés «Armes légères» et «Trafic d'armes légères».

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le vote.

M. Kim Sam Jong (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait préciser sa position sur le point 71 d) de l'ordre du jour, intitulé «Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction». Tout en souscrivant sans réserve à la nature de la Convention et aux objectifs humanitaires qu'elle contient, compte tenu de la situation de confrontation militaire ouverte qui existe actuellement sur la péninsule coréenne, nous ne sommes pas actuellement en mesure d'accéder à cette Convention pour des raisons de sécurité. En fait, les mines terrestres sont utilisées le long de la ligne de démarcation militaire à des fins défensives uniquement. Aucun cas de victime civile du fait de ces mines n'a été rapporté.

Si l'on veut régler le problème de l'interdiction des mines terrestres sur la péninsule coréenne de manière satisfaisante, il faudra remplacer l'actuel système d'armistice par un nouveau mécanisme de paix pour instaurer une paix et une stabilité durables. Un accord de paix devrait être conclu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et l'armée américaine devrait se retirer de la péninsule.

Compte tenu de cette position, ma délégation ne participera pas au vote sur le projet de résolution N.

Mme Miller (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait expliquer sa position sur le projet de résolution H, intitulé «Désarmement régional». Après avoir passé en revue le texte à l'examen, Malte note que les termes du projet de résolution continuent de soulever des questions quant à sa portée. L'objet de ce projet de résolution n'est pas clair. Il semble qu'il vise à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région concernée. Malte a toujours appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires; ce qu'elle a démontré en souscrivant à plusieurs projets de résolution sur ce sujet à la Première Commission, notamment les résolutions portant sur les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba, sur le Moyen-Orient et sur la Déclaration d'Almaty, ainsi que la résolution concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud.

À notre avis, ces zones contribuent grandement à la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Néanmoins, comme cela est indiqué dans le TNP lui-même, la création de ces zones devrait se fonder sur des accords librement conclus entre les États concernés. Nous estimons donc que ces deux principes forment un tout et qu'il convient de les envisager de cette manière pour que des progrès réels puissent être réalisés. D'après le résultat du vote sur le projet de résolution H à la Première Commission, il est évident qu'il n'y a pas d'accord entre les États concernés. Il est tout aussi clair que la proposition figurant dans ce projet de résolution, outre qu'elle méconnaît les préoccupations régionales, ne tient pas compte des considérations plus générales de la communauté internationale. Le projet de résolution a en fait été adopté par 57 voix seulement. Il est donc évident que les objectifs de ce projet de résolution ont peu de chances d'aboutir.

Selon Malte, il aurait été préférable que les coauteurs du projet de résolution adoptent d'autres démarches pouvant se traduire par un désarmement important dans la région. Le projet de résolution en question a clairement eu pour effet de nous diviser plutôt que de nous unir dans notre objectif

commun, l'élimination totale des armes nucléaires. Pour ces raisons, Malte votera contre le projet de résolution.

M. Erdős (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.

Alors que l'Assemblée générale s'apprête à voter sur le projet de résolution H contenu dans le document A/53/584, que vient d'évoquer notre collègue de Malte, ces pays d'Europe centrale et orientale partageant la même opinion tiennent à exprimer leur gratitude aux nombreuses délégations qui se sont opposées à ce projet de résolution ou qui se sont abstenues lors du vote à la Première Commission.

Ces mêmes pays veulent réaffirmer leur conviction que la position sans équivoque des pays les plus directement touchés par le projet de résolution qui sera mis aux voix aujourd'hui ne sera pas négligée. Comme ils l'ont déjà dit, l'idée maîtresse de ce projet de résolution — qui vise à imposer à presque toute une région des arrangements contraires à la volonté ouvertement exprimée par les pays de cette région — constitue un précédent regrettable, inquiétant et néfaste.

Les pays au nom desquels je prends maintenant la parole demandent à toutes les délégations d'examiner attentivement l'incidence d'un projet de ce type qui, s'il était adopté par l'Assemblée générale, ne serait manifestement pas conforme aux dispositions des documents pertinents de l'ONU. Ces pays d'Europe centrale et orientale partageant la même opinion demandent donc respectueusement aux autres délégations de ne pas approuver ce projet de résolution.

M. Boang (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Lors du vote à la Première Commission, ma délégation a voté pour le projet de résolution H contenu dans le document A/53/584, intitulé «Désarmement régional». Le vote positif de ma délégation résultait de notre attachement à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire. Ma délégation a toutefois pu s'apercevoir que le projet de résolution ne semble pas bénéficier de l'appui des pays de la région concernée. Le plein appui des pays de la région doit être obtenu pour que l'objectif visé par le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis puisse être atteint.

En l'absence d'un tel appui et compte tenu de l'article VII du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur ce projet de résolution.

M. Kellman (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite expliquer son vote sur le projet de résolution H contenu dans le paragraphe 89 du document A/53/584 et intitulé «Désarmement régional».

Pour des raisons de principe et parce qu'il est partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires, El Salvador appuie toute action visant le désarmement général et complet. À notre avis, un des meilleurs moyens de parvenir à un tel désarmement réside dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui doit se faire en fonction des caractéristiques de chaque région et reposer sur des accords librement conclus. Nous sommes attachés à la réalisation d'un tel objectif, et c'est pourquoi nous saluons l'initiative formulée dans le projet de résolution. Nous estimons que, dans la mesure où le projet peut compter sur l'appui de la majorité des pays de la région concernée, les principes énoncés dans le projet en seraient renforcés.

Par conséquent, ma délégation s'abstiendra lors du vote. Néanmoins, elle est foncièrement d'accord avec la raison d'être du projet de résolution dont nous sommes saisis, au sens où notre abstention lors du vote n'est pas en contradiction avec les principes et objectifs qui fondent la position d'El Salvador en matière de désarmement.

M. Kunda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé la parole pour expliquer le vote de ma délégation au sujet du projet de résolution G contenu dans le document A/53/584 et intitulé «Essais nucléaires».

Depuis le vote sur ce projet de résolution à la Première Commission, ma délégation a reçu de nouvelles instructions lui demandant de s'abstenir lors du vote à l'Assemblée générale sur ce projet de résolution.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe prend note de l'idée maîtresse positive et constructive qui inspire le projet de résolution H contenu dans le document A/53/584, présenté par le Bélarus. Nous estimons que ce projet de résolution, que la Fédération de Russie a soutenu à la Première Commission, vise le renforcement de la sécurité européenne et du régime de non-prolifération et nous avons l'intention de voter en sa faveur.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix les 27 projets de résolution un à un. Après le dernier vote, les représentants auront à nouveau la possibilité d'expliquer leur vote.

Pour éviter toute confusion, j'aimerais rappeler que je vais maintenant mettre aux voix les 27 projets de résolution identifiés par les lettres «A» à «Z» et «AA», qui figurent au paragraphe 89 à la section III du rapport, intitulée «Recommandations de la Première Commission».

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A, intitulé «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale». La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution A. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 53/77 A).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution B est intitulé «Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères».

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution B. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 53/77 B).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution C est intitulé «Interdiction de déverser des déchets radioactifs».

La Première Commission a également adopté sans vote le projet de résolution C. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 53/77 C).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution D est intitulé «Sécurité internationale et statut de pays exempt d'armes nucléaires de la Mongolie».

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution D. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 53/77-D).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution E est intitulé «Armes légères».

Un vote séparé a été demandé sur le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E.

S'il n'y a pas d'objection, je vais d'abord mettre aux voix le quatrième alinéa.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :

Azerbaïdjan, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Inde, Israël, Micronésie (États fédérés de), Monaco, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 152 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution E dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, République démocratique populaire lao, Lesotho, Lettonie, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-

Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République centrafricaine, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Saint-Marin, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Fédération de Russie.

Par 169 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution E est adopté (résolution 53/77 E).

[La délégation de l'Arabie saoudite a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution F est intitulé «Réduction du danger nucléaire».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution F.

S'il n'y a pas d'objection, je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution F.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne,

Jordanie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Yémen.

Par 99 voix contre zéro, avec 68 abstentions, le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution F est maintenu.

[La délégation du Japon a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution F dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Bélarus, Chine, Géorgie, Guatemala, Honduras, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Nicaragua, Ouzbékistan, Saint-Marin, Tadjikistan, Ukraine, Vanuatu.

Par 108 voix contre 45, avec 17 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 53/77 F).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution G est intitulé «Essais nucléaires».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela.

Votent contre :

Angola, Antigua-et-Barbuda, Bhoutan, Inde, Malawi, Namibie, Nigéria, Pakistan, Zimbabwe.

S'abstiennent :

Algérie, Bangladesh, Chypre, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Grenade, Guyana, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Liban, Maldives, Maroc, Maurice, Mozambique, Népal, Niger, Oman, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Soudan, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Par 118 voix contre 9, avec 33 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 53/77 G).

[La délégation d'Antigua-et-Barbuda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation de la République démocratique du Congo qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution H est intitulé «Désarmement régional».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brunéi Darussalam, Cap-Vert, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Soudan, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Comores, Djibouti, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guyana, Honduras, Inde, Jamaïque,

Maurice, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Zambie.

Par 63 voix contre 44, avec 47 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 53/77 H).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution I est intitulé «Décision de la Conférence du désarmement de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires».

La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 53/77 I).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution J est intitulé «Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce,

Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 170 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution J est adopté (résolution 53/77 J).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution K est intitulé «Relation entre le désarmement et le développement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution K sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution K est adopté (résolution 53/77-K).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution L est intitulé «Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), République de Corée.

Par 168 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution L est adopté (résolution 53/77 L).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution M est intitulé «Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution M sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution M est adopté (résolution 53/77 M).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution N est intitulé «Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Moldova, Républi-

que démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Azerbaïdjan, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Marshall, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, Tadjikistan, Viet Nam, Yémen.

Par 147 voix contre zéro, avec 21 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 53/77 N).

[Les délégations du Cameroun et du Yémen ont informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution O est intitulé «Désarmement régional».

La Première Commission a adopté le projet de résolution O sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 53/77 O).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution P est intitulé «Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus,

Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïrique, République arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba.

Par 164 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution P est adopté (résolution 53/77 P).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution Q est intitulé «Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires».

Un vote séparé a été demandé sur les mots «et en Asie du Sud» au paragraphe 3 du dispositif et sur tout le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution Q.

Y a-t-il des objections à cette demande? Je n'en vois pas.

Je vais à présent mettre aux voix les mots «et en Asie du Sud» au paragraphe 3 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, République arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Bhoutan, Inde.

S'abstiennent :

Algérie, Bangladesh, Chypre, Cuba, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Myanmar, Népal, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Viet Nam.

Par 141 voix contre 2, avec 20 abstentions, les mots «et en Asie du Sud», au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, sont maintenus.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le paragraphe 3 du dispositif dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, ex-Répu-

blique yougoslave de Macédoine, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Bhoutan, Inde.

S'abstiennent :

Bangladesh, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Myanmar, Népal, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka.

Par 146 voix contre 2, avec 15 abstentions, le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution Q est maintenu.

[La délégation de la République populaire démocratique de Corée a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution Q dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, République démocratique populaire lao, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali,

Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie.

Votent contre :

France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Bhoutan, Estonie, Fédération de Russie, Gabon, Géorgie, Îles Marshall, Inde, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de).

Par 154 voix contre 3, avec 10 abstentions, le projet de résolution Q dans son ensemble est adopté (résolution 53/77 Q).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution R est intitulé «Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction».

La Première Commission a adopté le projet de résolution R sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution R est adopté (résolution 53/77 R).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution S est intitulé «Transparence dans le domaine des armements».

Un vote séparé a été demandé sur le huitième alinéa du préambule et le paragraphe 3 b) du dispositif du projet de résolution S.

Y a-t-il des objections à cette demande? Je n'en vois aucune.

Je vais d'abord mettre aux voix le huitième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, République démocratique populaire lao, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba, Pakistan.

Par 163 voix contre 2, avec 3 abstentions, le huitième alinéa du préambule du projet de résolution S est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le paragraphe 3 b) du dispositif du projet de résolution S.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Cameroun, Chine, Chypre, Géorgie, Honduras, Inde, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Tadjikistan.

Par 95 voix contre 47, avec 18 abstentions, le paragraphe 3 b) du dispositif du projet de résolution S est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution S dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande,

Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Turquie, Ukraine.

S'abstiennent :

Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Chypre, Géorgie, Honduras, Inde, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Singapour, Tadjikistan.

Par 104 voix pour contre 46, avec 17 abstentions, le projet de résolution S est adopté (résolution 53/77 S).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution T, intitulé «Trafic d'armes légères», a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution T est adopté (résolution 53/77 T).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution U est intitulé «Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires».

Des votes séparés ont été demandés sur le deuxième alinéa du préambule et sur le paragraphe 1 du projet de résolution U. Y a-t-il des objections à ces demandes?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, je vais d'abord mettre aux voix le deuxième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles

Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan, Israël, Pakistan.

Par 159 voix contre une, avec 3 abstentions, le deuxième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 1 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-Républi-

que yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël, Pakistan.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba.

Par 166 voix contre 3, avec 2 abstentions, le paragraphe 1 du dispositif est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution U dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus,

Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Bhoutan, Colombie, Cuba, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée.

Par 160 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution U est adopté (résolution 53/77 U).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution V est intitulé «Transparence dans le domaine des armements».

Des votes séparés ont été demandés sur l'alinéa b) du paragraphe 4 du dispositif et sur le paragraphe 6 du projet de résolution V. Y a-t-il des objections à ces demandes?

Il n'y a pas d'objection.

Je vais donc d'abord mettre aux voix l'alinéa b) du paragraphe 4 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mexique, Myanmar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Yémen.

Par 156 voix pour contre zéro, avec 10 abstentions, l'alinéa b) du paragraphe 4 du dispositif est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname,

Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Algérie, Arabie saoudite, Chine, Cuba, Égypte, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mexique, Myanmar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée.

Par 155 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le paragraphe 6 du dispositif est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution V dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Répu-

blique dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Algérie, Arabie saoudite, Chine, Égypte, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Mexique, Myanmar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée.

Par 159 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution V est adopté (résolution 53/77 V).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution W est intitulé «Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution W. Y a-t-il des objections à cette demande? Je n'en vois pas.

Je vais donc d'abord mettre aux voix le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution W.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur,

Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, République démocratique populaire lao, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint Kitts and Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Îles Salomon, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Monaco.

S'abstiennent :

Bulgarie, Gabon, Îles Marshall, Israël, Ouzbékistan, République tchèque, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 159 voix contre 4, avec 8 abstentions, le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution W dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina

Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Islande, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan.

Par 123 voix contre 25, avec 25 abstentions, le projet de résolution W est adopté (résolution 53/77 W).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution X est intitulé «Désarmement nucléaire».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Emirats arabes unis, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Marshall, Japon, Kazakhstan, Malte, Ouzbékistan, République de Corée, Saint-Marin, Tadjikistan, Ukraine.

Par 110 voix contre 41, avec 18 abstentions, le projet de résolution X est adopté (résolution 53/77 X).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution Y est intitulé «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour».

Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 8 et 17 du dispositif du projet de résolution Y. Y a-t-il des objections à cette demande? Je n'en vois pas.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 8 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukrain-

ne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël, Pakistan.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba.

Par 160 voix contre 3, avec 2 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution est maintenu.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent mettre aux voix le paragraphe 17 du dispositif du projet de résolution Y.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines,

Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Cuba, Inde, Israël, Pakistan, République de Corée.

Par 156 voix contre une, avec 5 abstentions, le paragraphe 17 du dispositif du projet de résolution est maintenu.

M. Mangoaela (Lesotho), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution Y dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grena-

dines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Bulgarie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Israël, Lettonie, Lituanie, Monaco, Pakistan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Turquie.

S'abstiennent :

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Belgique, Bhoutan, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Honduras, Îles Marshall, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Luxembourg, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Slovénie, Tadjikistan, Ukraine.

Par 114 voix contre 18, avec 38 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/77 Y).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution Z est intitulé «Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti,

Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Cuba, Inde, Iran (République islamique d'), Liban, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie.

Par 166 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/77 Z).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution AA est intitulé «Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution AA sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/77 AA).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote.

M. Purbo (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a demandé à prendre la parole pour expliquer brièvement son vote sur deux des projet de résolutions présentés au titre du point 71.

La délégation indonésienne aurait préféré que ce projet de résolution sur les essais nucléaires englobe tous les types d'essais nucléaires plutôt que de déplorer uniquement les essais nucléaires effectués dans certaines régions particulières d'Asie du Sud. C'est pourquoi l'Indonésie souscrit sans réserve aux amendements proposés par la Première Commission à ce sujet. Malheureusement, les amendements exprimant ces préoccupations n'ont pas été adoptés. Néanmoins, étant donné que l'Indonésie s'est toujours opposée à tous les essais nucléaires, y compris aux essais effectués en laboratoire et aux essais sous-critiques, où qu'ils soient menés, ma délégation a décidé de voter pour le projet de résolution.

Le projet de résolution H intitulé «Désarmement régional» contient des éléments positifs auxquels ma délégation pourrait souscrire, notamment en ce qui concerne le non-déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'États qui n'en sont pas dotés dans quelque région que ce soit, y compris dans la région mentionnée. C'est pourquoi, elle appuie l'appel lancé pour encourager les États concernés à s'abstenir de déployer des armes nucléaires sur leur territoire et à respecter les obligations que leur imposent les traités de non-prolifération.

M. Felicio (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour expliquer brièvement son vote concernant la résolution intitulée «Réduction du danger nucléaire» figurant dans le document A/53/584, en tant que projet de résolution F, qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale.

La délégation brésilienne a voté pour ce projet de résolution car elle souscrit à l'objectif principal de désarmement nucléaire et partage la préoccupation légitime exprimée quant au danger d'une guerre nucléaire. La Brésil est attaché aux objectifs de non-prolifération et d'élimination complète des armes nucléaires.

Comme ma délégation l'a déjà indiqué, le Brésil condamne tous les essais nucléaires et rejette fermement la conception selon laquelle les armes nucléaires peuvent garantir la sécurité de quelque nation que ce soit. Au contraire, les armes nucléaires ne font qu'attiser les tensions et l'instabilité et elles représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Ayant renoncé à l'option nucléaire, le Brésil appelle de ses vœux une adhésion uni-

verselle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il convient en outre de signaler que le TNP n'aura atteint son objectif, tel qu'il a été énoncé à l'article 6, que lorsque toutes les armes nucléaires existantes auront été éliminées.

M. Khan (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je saisis cette occasion pour expliquer le vote de la délégation pakistanaise sur la résolution H, intitulée «Désarmement régional». Il s'agit d'une initiative nouvelle qui contient assurément quelques éléments positifs. Le vote favorable de la délégation pakistanaise à la Commission et en séance plénière témoigne de son engagement en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

La délégation pakistanaise note toutefois que la plupart des pays de la région ont voté contre ce projet de résolution. Ce qui donne matière à réflexion et qui ne manquera pas d'avoir une incidence sur la position du Pakistan à l'égard de cette initiative à l'avenir.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution D, qui vient d'être adoptée sans vote, revêt une importance particulière pour la Mongolie car elle vise à renforcer sa sécurité internationale et son statut de zone exempte d'armes nucléaires. En outre, cette résolution revêt une grande importance pour promouvoir la cause de la consolidation de la paix et de la sécurité en général car elle propose une approche novatrice à l'égard des initiatives visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans des cas particuliers.

Le caractère novateur de cette résolution tient au fait que la communauté internationale reconnaît et admet qu'un État pris isolément a le droit d'acquérir un statut internationalement reconnu de zone exempte d'armes nucléaires, compte tenu des besoins et des intérêts particuliers dudit État et de ses voisins, ainsi que du rôle qu'il peut jouer pour favoriser la stabilité internationale dans l'ensemble de la région.

Les négociations sur cette résolution nous ont amené à la conclusion que le statut de zone exempte d'armes nucléaires d'un petit État se trouvant dans une situation géopolitique semblable à celle de la Mongolie, qui n'est partie à aucun accord de sécurité régionale, peut être d'autant plus crédible et solide, à condition que sa sécurité soit internationalement reconnue et renforcée. C'est pourquoi l'Assemblée générale, dans cette résolution, établit un lien entre le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, sa sécurité internationale et les arrangements

pratiques touchant à la sécurité qui pourraient être conclus à l'avenir. Si la sécurité de la Mongolie est assurée, son statut d'État dénucléarisé en sera d'autant plus renforcé.

La délégation mongole est optimiste quant aux résultats des mesures pratiques visées au paragraphe 3 qui devraient être prises à cet égard. Cet optimisme s'explique par le fait que la Mongolie entretient des relations de bon voisinage avec tous les États, notamment ses deux voisins avec lesquels elle a conclu des traités de relations amicales et de coopération. Nous pensons que la conclusion d'arrangements de sécurité appropriés avec nos voisins peut renforcer la confiance et les relations de bon voisinage entre la Mongolie et ses voisins immédiats mais aussi, nous l'espérons, entre ces derniers. Cela rendrait aussi les politiques des trois États plus transparentes et plus prévisibles.

De façon plus générale, gardant à l'esprit la place que nos voisins et les autres États dotés d'armes nucléaires occupent dans les relations internationales, nous pensons qu'une série appropriée d'arrangements peut beaucoup contribuer à renforcer la stabilité dans cette région stratégique. Elle pourrait également être liée ultérieurement à de nouveaux ou futurs dispositifs de sécurité régionale de l'Est, du Nord-Est ou du Centre de l'Asie.

Les arrangements les plus propres à consolider la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie n'ont pas encore été définis. Dans cette tâche difficile, la résolution demande au Secrétaire général et aux organes compétents de l'ONU de fournir l'aide nécessaire et de faire rapport sur la mise en oeuvre de cette résolution à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. La Mongolie est prête à oeuvrer de façon constructive à cet égard.

Pour terminer, ma délégation souhaite exprimer sa gratitude à toutes les délégations ayant coopéré avec elle pour négocier avec succès la résolution.

M. Sergiwa (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation a demandé à prendre la parole pour expliquer sa position sur la résolution N concernant la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette Convention ne prévoit pas d'aide aux États dont le sol contient des mines terrestres depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle n'impose aucune obligation aux États qui ont posé ces mines durant la guerre dans des pays n'ayant pas joué de rôle majeur dans le conflit. Leurs territoires ont servi de théâtre à des combats

qui ont eu des effets négatifs considérables, les empêchant ainsi d'utiliser leurs sols fertiles pour les cultures.

Mon pays en constitue un exemple. Nous continuons de souffrir des nombreuses mines terrestres posées dans notre pays durant la Seconde Guerre mondiale. Mon pays a été le premier à suggérer que l'ONU discute de cette question et nous avons soulevé ce problème avec les États qui ont posé ces mines sur notre territoire.

Nous voudrions remercier le Gouvernement italien qui, lors d'une réunion de la commission mixte convoquée en juillet dernier pour essayer d'éliminer les vestiges du passé et toutes les formes de colonialisme, a décidé de s'efforcer de coopérer avec nous pour que nous puissions récupérer le territoire où ont été posées des mines durant la Seconde Guerre mondiale.

En outre, la Convention ne traite pas des considérations en matière de sécurité de certains États dont le territoire est si vaste qu'ils ne peuvent en assurer la protection par leurs propres mesures de sécurité.

Pour toutes ces raisons, ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution N figurant dans le document A/53/584.

M. Jayanama (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Nous voudrions expliquer notre abstention sur la résolution H, «Désarmement régional», présentée par le Bélarus. Si nous nous sommes abstenus, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas attachés à la non-prolifération et au désarmement nucléaire, mais parce que nous savons qu'une zone exempte d'armes nucléaires dans une région ne peut être efficace que si elle est appuyée par les pays concernés. Si tel devenait le cas à l'avenir, la Thaïlande serait heureuse d'appuyer une telle résolution.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie pour une motion d'ordre.

M. Mesdoua (Algérie) : Ma délégation voudrait faire part de son regret que le document A/53/584 n'ait été disponible dans toutes les langues qu'hier seulement. Ma délégation espère qu'à l'avenir, les documents sur lesquels nous sommes tenus de travailler seront disponibles dans des délais raisonnables et dans toutes les langues de l'Organisation afin de permettre aux délégations une préparation

adéquate. Nous espérons que des dispositions seront prises pour qu'à l'avenir, de telles situations ne se reproduisent plus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le Secrétariat a dûment pris note de ce commentaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 71 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 72 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/53/585)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est maintenant saisie de sept projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 24 de son rapport. Je vais soumettre ces projets de résolution à l'Assemblée un à un. Lorsque toutes les décisions auront été prises, les représentants auront la possibilité d'expliquer leur vote ou leur position.

Nous passons d'abord au projet de résolution A, intitulé «Mesures de confiance à l'échelon sous-régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale».

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 53/78-A).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique».

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 53/78-B).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique».

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 53/78-C).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé «Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires».

Un vote séparé a été demandé sur le huitième alinéa du préambule.

S'il n'y a pas d'objections, je vais d'abord mettre aux voix le huitième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour,

Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, Honduras, Îles Marshall, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin, Tadjikistan, Ukraine.

Par 103 voix contre 39, avec 21 abstentions, le huitième alinéa du préambule du projet de résolution D est maintenu.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur l'ensemble du projet de résolution D.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, Honduras, Îles Marshall, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

Par 111 voix contre 39, avec 22 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 53/78 D).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé «Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 53/78-E).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé «Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 53/78-F).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé «Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution G sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 53/78-G).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 72 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 73 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/53/586)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous commençons par le projet de résolution A, intitulé «Rapport de la Commission du désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 53/79-A).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé «Rapport de la Conférence du désarmement».

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 53/79-B).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 73 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 74 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/53/587)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Un vote séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution.

S'il n'y a pas d'objections, je vais mettre aux voix le sixième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Togo, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles

Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Inde, Israël.

S'abstiennent :
Cuba, Pakistan.

Par 162 voix contre 2, avec 2 abstentions, le sixième alinéa du préambule du projet de résolution est maintenu.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution recommandé au paragraphe 9 du document A/53/587.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Bur-

kina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :
Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Îles Marshall, Inde, Kenya, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Singapour, Trinité-et-Tobago.

Par 158 voix contre 2, avec 11 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 53/80).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 74 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 75 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/53/588)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/53/588).

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/81).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 75 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 76 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/53/589)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/53/589).

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/82).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 76 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 77 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/53/590)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/83).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 77 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 78 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/53/591)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/84).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 78 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 79 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/53/592)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago,

Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Bhoutan, Inde, Liban, Maurice, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie.

Par 164 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 79 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 80 de l'ordre du jour

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

Rapport de la Première Commission (A/53/593)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prendre note du rapport de la Première Commission sur ce point?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 80 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen de tous les rapports de la Première Commission.

La séance est levée à 12 h 30.